



La recherche au sang du gibier blessé est l'une des obligations morales qui s'imposent au chasseur de grand gibier afin de mettre fin aux souffrances des animaux blessés. Il ne faut d'autre part jamais oublier qu'un animal blessé est dangereux et peut tuer.

Le département de l'Aude dispose de conducteurs agréés par l'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge (UNUCR) accompagné de chiens spécialement formés. Les conducteurs bénéficient d'un statut légal privilégié prévu par l'article L420 du code de l'Environnement.

L'intervention des conducteurs de chien de rouge est bénévole. Ils sont cependant autorisés à recevoir un défraiement sous toute forme.

Il convient de rappeler qu'un animal blessé est propriété du chasseur auteur du coup de feu.

Le comportement du chasseur de grand gibier après le coup de feu

METHODE CONSEILLEE :

- **Observer la réaction du gibier au moment du tir :**

L'animal a-t-il un comportement anormal tout de suite après le coup de feu (affaissement, plainte, dos voûté, fuite lente...)?

Ajouter en annexe une description du comportement du gibier en cas de blessure ?

- **Rechercher des indices (sur 100 mètres environ) :**

Dès l'annonce de fin de traque, le tireur aidé de son voisin et du chef de ligne resitue l'animal au moment du tir et le recherche avec arme déchargée (retrouver la balle ne veut pas dire un gibier manqué).

=> Au niveau des empreintes, rechercher la présence de poils, de sang, d'os ou lambeaux de chair, etc. ;

=> Suivre les traces de fuite pour repérer les traces de sang éventuelles. Attention, certains animaux n'accusent pas la balle et certaines blessures ne saignent qu'un certain temps après l'impact et parfois très peu.

Le bracelet de remplacement

La Fédération des chasseurs de l'Aude a mis en place un dispositif de bracelet de remplacement pour les gibiers blessés soumis à plan de chasse afin d'inciter les chasseurs à recourir au service des conducteurs de chiens de rouge.

Les attributions de bracelets sont soumises à l'appréciation de la commission départementale sur rapport du conducteur et avis de la Fédération.

Protocole à suivre en cas de gibier blessé

METHODE CONSEILLEE :

=> Eviter de marcher sur la piste sanglante afin de ne pas éparpiller les traces de sang, ce qui aurait pour effet de compliquer le travail du chien de sang ;

=> Baliser de façon très visible l'anschluss (lieu où se trouvait l'animal au moment du tir) et la voie de suite sur 20 mètres avec du papier ou en cassant des branches ;

=> Protéger les indices au sol en les couvrant, et surtout ne pas enlever, ils seront utiles au conducteur de chien de sang ;

=> Appeler le plus rapidement possible le délégué départemental de l'UNUCR afin qu'il puisse organiser la recherche

Note : Faire appel exclusivement aux conducteurs agréés par un organisme reconnu par l'autorité publique (UNUCR, ARGGB) qui ont satisfait à une formation spécifique, signé un code d'honneur et sont accompagnés d'un chien formé ayant réussi une épreuve supervisée par trois juges. La valeur de l'agrément est reconnue par les tribunaux en cas de contentieux.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

Appeler les piqueurs pour qu'ils mettent leurs chiens, cette initiative pousserait l'animal blessé à fuir très loin et exposerait les chiens courants à de graves et nombreuses blessures.

Orientation et programme d'action concernant la recherche au sang pour la période 2014-2020

Enjeu	Orientations	Actions	Méthode / moyens
<p>Améliorer les recherches de gibiers blessés</p>	<p>E5 - Développer le recours à la recherche au chien de sang</p>	<p><i>E5.1 - Communication sur le recours à la recherche au chien de sang auprès des chasseurs et responsables cynégétiques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des coordonnées des conducteurs agréés - Communication auprès des ACCA pour intégration du principe de la recherche au chien de sang dans les règlements intérieurs - Autorisation en tout temps de transport de peaux et de sang d'animaux soumis au plan de chasse afin de faciliter les entraînements de chiens rouge.
		<p><i>E5.2 - Information des usagers de la route et services de secours sur la possibilité de faire appel aux conducteurs de chien de sang</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communication auprès des usagers et services compétents